

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

<b>Pays : NIGER</b>	
<b>TITRE DU PROJET :</b> « Réintégration socio-économique des ex-combattants de Boko Haram, des victimes et des relaxés dans la région de Diffa »	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b> 00108212 (IRF-206)	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> 1. PNUD 2. OHCHR  <b>Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b>	
<b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup> :</b> 01/10/17 <b>Durée du projet en mois :</b> <sup>2</sup> 18 mois + 6 mois = 24 mois (nouvelle date de fin : 30/06/2020, projet en suspens de 31/05/2019 à 31/12/2019) <b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b> Région de Diffa - NIGER	
<b>Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
<b>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :</b> <b>PNUD: \$ USD 2.800.000</b> <b>OHCHR: \$ USD 200 000</b> <b>Total PBF : \$ 3 000 000</b> <small>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PESO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</small>	
<b>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</b>	

<sup>1</sup> Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

<b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche ( _ % ) :</b>	<b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* ( _ % ) :</b>	<b>PBF 3<sup>ème</sup> tranche* ( _ % ) :</b>
PNUD : \$ 840 000 OHCHR : \$ 100,000 Total : \$ 940,000	PNUD : \$ 980 000 OHCHR : \$ 100,000 Total : \$ 1,080,000	PNUD : \$ 980 000 OHCHR : Total : \$ 980,000
<p><b>Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :</b></p> <p>Le projet vise à renforcer la réinsertion socioéconomique des ex -associés de Boko Haram dans un contexte de risques sécuritaires grandissants, marqué par la montée de l'extrémisme violent et la radicalisation, la promotion de la sécurité communautaire et la cohésion sociale dans la région de Diffa. La présence d'un grand nombre d'ex combattants cantonnés dans le camp de Goudoumaria constitue un risque sécuritaire important pour les populations d'accueil dans la zone. En effet, on constate une situation de méfiance des populations d'accueil voire de rejet vis-à-vis de ces ex associés de Boko Haram. L'absence d'activités socio-économiques pour ces derniers augmente leur degré de vulnérabilité, ce qui peut les pousser à s'en prendre aux populations d'accueil.</p> <p>En revanche le choix de Goudoumaria pour accueillir le camp de cantonnement des ex associés au boko haram pourrait constituer un avantage comparatif si un bon dispositif d'accueil, de prise en charge et d'encadrement est assuré afin qu'à leur sortie, ils servent de modèle à d'autres jeunes qui pourraient tenter de se faire enrôler dans ces groupes radicaux, la commune de Goudoumaria étant jusque-là épargnée des attaques de Boko Haram.</p>		
<p><b>Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.</b></p> <p>Le projet a été formulé selon une approche systémique et participative qui s'est traduite par la réalisation d'un état des lieux exhaustif de la situation sécuritaire et plus généralement de développement de la région de Diffa, duquel ont découlé les activités prioritaires retenues. Des consultations participatives avec les différentes catégories d'acteurs de la région de Diffa ont été organisées.</p> <p>Dans un contexte de persistance de l'insécurité et au regard des éléments pertinents qui justifient le retard dans la mise en œuvre du projet, le comité de pilotage PBF a soumis un dossier de demande d'extension sans coût au PBSO, afin d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des activités en cours et celles restantes, dans la perspective de contribuer à terme à l'atteinte des objectifs de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix.</p>		
<p><b>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup> : 2__</b>  <b>Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :</b></p>		

<sup>3</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Degré de risque du projet <sup>4</sup> : <u>2</u>	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement <sup>5</sup> ) : <u>2.3</u>	
Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : 2	
Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : 16	
Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : 9	
Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :
Nouveau projet <input type="checkbox"/>	<b>Extension de la durée :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : <b>6 mois</b> <b>Nouvelle date de fin :</b> 30/06/2020 (projet en suspens de 31/05/2019 à 31/12/2019)
Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/> <b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :
	<b>USD Brève justification de la révision :</b>  <p>Depuis le lancement de l'opération de reddition des ex-associés de Boko Haram, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses a mis en place une initiative de prise en charge de ces derniers. En effet, en décembre 2016, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses (MI/SP/D/ACR) élaboré un document intitulé « Document Cadre de prise en charge de la reddition des éléments de Boko Haram ». Sur la base de ce document cadre, le MI/SP/D/ACR a procédé à la construction d'un centre d'internement à 8 kilomètres du village de Goudoumaria, sous la surveillance de la Garde Nationale du Niger (GNN). Depuis le 30 Avril 2019, 234 personnes (y compris des femmes, des enfants et des personnes de nationalité étrangère) résident dans le centre d'internement de Goudoumaria où elles sont prises en charge par l'Etat du Niger.</p> <p>Il est important de noter que le camp appartient au gouvernement du Niger, géré par le ministère de l'Intérieur. Toutes les constructions et installations</p>

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

dans le camp ont été effectuées par des fonds du gouvernement du Niger. Pour le suivi et la coordination des activités dans le camp, le ministère de l'Intérieur a élaboré un Programme National de prise en charge, de la reddition des éléments de Boko Haram et un plan d'action avec une répartition claire et un positionnement des partenaires techniques et financiers.

Le projet « Réintégration socio-économique des ex-associés de Boko Haram, des victimes et des relaxés dans la région de Diffa » s'intègre donc dans les efforts des partenaires techniques et financiers afin d'appuyer les initiatives du gouvernement à créer les conditions d'un retour à la paix, la coexistence pacifique entre les communautés dans le respect des droits humains. Le projet a expiré officiellement le 31 Mai 2019 et a été suspendu jusqu'au déploiement de la mission conjointe à cause du haut degré de risque qu'il comportait pour être couvert en cas d'audit.

Le budget initial approuvé pour ce projet s'élève à 3 Million USD. Sur les 3 Millions, le PBF avait transféré une première tranche de 977,000USD (840,000 \$ pour PNUD et 137,000 \$ pour OHCHR). Jusqu' au mois de Mai 2019 (date initiale de fin du projet) le taux de décaissement de la première tranche s'élevait à \$763,125 correspondant à 78,1%. Un comité ad hoc composé du ministère de l'Intérieur, de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix et du PNUD a été mis en place pour la sélection des entreprises de construction, de fournitures de médicaments et de produits alimentaires. La construction des ateliers de formation professionnelle a été réalisée à 90%. Les équipements des ateliers de formation sont disponibles et les centres seront équipés dès que les travaux seront terminés. Les détenus bénéficient d'une prise en charge médicale et alimentaire tous les trimestres. Le cadre juridique a été défini avec un arrêté fixant le statut juridique du camp et la révision du code pénal en vue de déterminer les ex-combattants qui pourront être susceptibles de poursuites judiciaires au regard de la gravité des actes qu'ils ont commis et ceux qui peuvent bénéficier de l'amnistie.

L'OIM a mis en place un dispositif qui a permis de faire le profilage de tous les repentis du camp. Les dossiers ont été envoyés au procureur du pôle antiterroriste afin de déterminer les cas qui devraient être jugés pour crimes graves et violation des droits de l'homme avant d'aller vers l'amnistie pour les autres.

L'ONG Search for Common Ground a mis un psychologue au camp pour un accompagnement des ex associés à BOKO HARAM. Elle développe des activités sportives, culturelles, projection de films et dialogue pour occuper les populations du camp. L'ONG COOPI à son tour développe un programme d'accompagnement des enfants du camp.

Compte tenu de la sensibilité de ce projet face aux communautés d'accueil, il fallait intervenir avec beaucoup de précaution en organisant des consultations approfondies avec les communautés et les parties prenantes, afin d'aplanir les vues et arriver ainsi à une planification participative et inclusive aux niveaux national et régional.

Conséquent du fait que le camp est géré par le ministère de l'Intérieur, toutes les activités devaient être réalisées par ce dernier. Afin de réduire les risques

liés au transfert de fonds au Ministère de l'intérieur, le PNUD a procédé à une évaluation de ses capacités. Les résultats de l'évaluation n'ayant pas été jugés satisfaisants, il n'était plus possible que le PNUD lui transfère directement les fonds pour la réalisation des activités. Il a alors décidé d'utiliser la méthode de paiement direct.

L'autre obstacle auquel le projet a fait face était l'absence d'un cadre légal/juridique du camp et des détenus. Le PNUD a dû attendre et a aidé le gouvernement avec d'autres partenaires financiers et techniques à établir le cadre juridique du camp et le statut juridique des détenus.

Comme constaté par la mission conjointe PNUD/OHCHR /CTED, depuis décembre 2018, quatre décrets ont été promulgués pour établir ce cadre juridique permettant de mettre en œuvre les dispositions de la résolution 2349 (2017), en particulier en ce qui concerne le traitement des personnes qui se sont rendues aux autorités, considérées comme ayant quitté Boko Haram, également connu au Niger sous le nom de " repentis ". Ces décrets sont :

1. Amendements au code pénal, Loi No 2018-86 du 19 décembre 2018 (Amendement au code pénal 2018) ;

2. Arrêté No 00172 du 4 Février 2019 établissant un centre d'administration au camp de Goudoumaria (Arrêté Goudoumaria) ;

3. Arrêté portant création, attributions et les opérations du Centre provisoire de transit et d'orientation des enfants présumés être associés à des groupes armés et des victimes de la migration (Arrête sur les enfants); Et

4. Décret No 2019-246 du 10 mai 2019 portant sur l'organisation et les attributions du Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ("Service central de Lutte Centre le Terrorisme et la Criminalité" (SCLCT)) (Décret SCLCT).

La mission conjointe avait recommandé entre autres de : Diriger et coordonner le plaidoyer conjoint des Nations Unies pour a) obtenir des éclaircissements sur le calendrier et la durée nécessaires pour finaliser le triage b) clarifier le statut juridique du camp de Goudoumaria " repentis " ; c) obtenir une position claire du gouvernement du Niger sur la disposition " autre crime grave " ; et d) établir des mécanismes sur la vérité et les réparations, notamment l'accès à la justice. Le PNUD et le HCDH devraient appuyer le Coordonnateur résident dans cet effort. C'est ainsi qu'il a été recommandé au Coordonnateur Résident : d'assurer la liaison avec le HCDH, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le HCR au sujet d'une position commune des Nations Unies concernant le statut juridique des repentis "certifiés" nigériens, ainsi que leurs options préférées pour la réintégration (soit au Nigeria, soit au Niger). La position devrait être définie dans la deuxième quinzaine d'octobre, car le premier groupe de Nigériens certifiés devrait quitter le camp de Goudoumaria vers cette date.

Quant au HCDH, il a été recommandé que ses capacités à Niamey soient renforcées pour conseiller le Coordonnateur Résident sur les activités de plaidoyer requises et fournir une assistance technique à l'EMIS dans le processus de sélection.

Concernant le projet PBF (et au HCDH) : La charge de travail des repentis nigériens qui ne souhaitent pas retourner au Nigeria devrait être prise en compte après la certification et la libération du camp de Goudoumaria en

étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Les risques d'arrêt de financement de ce projet seraient donc importants :

i) Perte de confiance de la part des autorités locales et des communautés. Il est important de noter que les activités dans le cadre de ce projet ont été proposées par les autorités et les communautés locales de la région de Diffa. L'arrêt de ce soutien signifierait que l'ONU n'a pas répondu aux attentes des autorités et des communautés locales exprimées lors des sessions d'évaluation des besoins et des réunions de planification. Cela pourrait nuire à la réputation de l'ONU dans la région, au même moment où l'initiative de la stabilisation va y démarrer bientôt. Il y aurait donc un risque élevé que les autorités régionales et les communautés locales ne prennent plus les propositions de stabilisation avec sérieux et engagement.

(ii) Perte de crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, dont la réputation s'est construite de longue date dans le pays vis-à-vis du gouvernement du Niger. Les Nations Unies, par l'intermédiaire du PNUD et du HCDH, se sont engagées à accompagner le gouvernement du Niger dans la réintégration socio-économique des ex-combattants de Boko Haram. La cessation de ce soutien signifierait :

- Tout soutien dans le centre de réhabilitation orienté vers la déradicalisation et la formation professionnelle prendra fin jusqu'à ce que le gouvernement ait d'autres partenaires pour le faire ;
- Toutes les initiatives de dialogue communautaire, de réconciliation et d'autonomisation économique prévues pour les communautés d'accueil s'arrêteraient, ce qui entraverait le processus de réintégration des ex-associés de Boko Haram ;
- L'escalade du conflit dans la région en raison de la fin de l'appui. Cela frustrerait les ex-associés de Boko Haram. La situation est déjà précaire et le fait de ne pas y prêter une attention particulière ne ferait qu'aggraver la situation.

iii) Manque de respect de la part des partenaires internationaux et nationaux. Ce sera un coup dur pour l'ONU, en particulier le PNUD et le HCDH en raison des engagements pris lors des réunions des partenaires pour la paix et la sécurité et des réunions bilatérales. Ces partenaires ont eu l'assurance que le PNUD et le HCDH appuieraient l'ensemble du processus de déradicalisation et de réintégration.

À la suite des recommandations de la mission conjointe réalisée dans la zone, et tenant compte de celles de la mission des bailleurs du PBF au Niger organisée au mois d'octobre dernier, il a été demandé de penser à une requête de révision budgétaire en plus de l'extension sans coût. Cela implique donc un changement de stratégie de mise en œuvre étant donné que les activités seront concentrées en grande partie hors du camp avec un accent particulier sur les populations hôtes. La réinsertion socioéconomique des ex-associés de Boko Haram dans les communautés a pour objectif de réaliser des activités économiques pour les populations hôtes afin de réduire les frustrations, la prise en charge par le Pôle Judiciaire anti-terroriste des dossiers des ex-

associés de Boko haram et la tenue des instructions individuelles afin de déterminer les auteurs de violations des droits de l'homme et ceux qui peuvent faire l'objet de l'exemption de poursuites judiciaires.

L'extension sans cout soumise pour une période de 6 mois permettra donc de renforcer les capacités sociales économiques des populations hôtes en vue de leur permettre de faciliter la réinsertion des ex associés de Boko Haram. Cela sera faite à travers les activités communautaires en vue de contribuer au changement de comportement des communautés et de leur permettre de pardonner, accepter et recevoir des repentis ex-associés de BH dans les communautés.

Cette extension facilitera également le renforcement de la résilience socio-économique des ex-associés de BH et des communautés d'accueil, en mettant l'accent sur la coexistence pacifique dans les communautés et sur l'instauration d'un climat de dialogue et de réconciliation pour faciliter l'acceptation mutuelle.

La mise en œuvre de ces activités réorientées à travers cette extension permettra de renforcer la coordination et de mobiliser d'autres acteurs techniques et financiers qui commencent à s'intéresser tant pour cette cible particulière que pour la stabilisation des communautés de manière globale. Ces initiatives sont entre autres :

1. Le PNUD qui a lancé la facilité régionale de stabilisation du bassin du lac Tchad en marge de l'organisation de la deuxième édition du forum des gouverneurs du lac Tchad tenue à Niamey en juillet 2019. La Fenêtre nationale pour le Niger est conçue pour être financée par de multiples bailleurs, et est assortie d'un mécanisme de partage qui permet aux bailleurs d'atteindre l'échelle de réponse nécessaire à la stabilisation des zones ciblées dans la Région de Diffa. Une somme totale de 100 millions de dollars US a été mobilisée de la part de l'Allemagne, la Suède, la Grande-Bretagne. Le PNUD Niger est en train de mettre en place un sou bureau à Diffa pour assurer la gestion de proximité en collaboration avec les autorités locales, les bénéficiaires, les communautés et les partenaires. Le programme de stabilisation à Diffa sera focalisé sur les résultats ci-après :  
**Résultat 1. La sécurité des communautés est améliorée ; Résultat 2. Les infrastructures essentielles et des services de base sont fonctionnelles ; Résultat 3. Des moyens d'existence sont disponibles**
2. L'union Européenne s'est engagé pour un montant de 5 millions d'euros afin de contribuer à la stabilisation à travers ce grand programme pour une durée initiale de 18 mois à compter du Janvier 2020.
3. La banque mondiale à travers la Secrétariat Exécutif de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité dans les Zones Sahélo-Sahariennes du Niger (SE - SDS Sahel-Niger) a lancé un Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA) sur financement de la Banque Mondiale pour un montant de \$80 million US avec objectif de développement d'améliorer l'accès aux services de base et les opportunités économiques en faveur des communautés affectées par les déplacements forcés dans les régions de Diffa, de

Tahoua et de Tillabéri pour une durée de cinq ans allant de 2019 à 2024.

En vue de faciliter la réintégration des ex associés de Boko Haram dans les communautés hôtes et en s'alignant aux priorités du Gouvernement du Niger comme défini dans la stratégie de sortie de crise du terrorisme de Diffa et le Programme National de prise en charge de la reddition des éléments de Boko Haram, le Gouvernement du Niger est engagé à renforcer la réintégration socioéconomique des ex associés ensemble avec les communautés hôtes. C'est dans cette perspective que les ex associés ont été formés et sont prêts être intégrés dans les communautés d'accueils.

- La cérémonie de sortie des associés de Boko Haram du centre de Goudoumaria sera organisée en deux vagues, donc une première vague quittera le camp de Goudoumaria le 7 Décembre 2019 et une deuxième au premier trimestre 2020. Ces cérémonies importantes seront présidées par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur accompagnée par la délégation de l'UE, l'Ambassade des Etats Unis, les personnels de OIM, PNUD, SFCG, HD, etc. Ces cérémonies auront lieu dans la ville de Goudoumaria.
- D'autre part, des cérémonies officielles de réinsertion des ex associés de Boko Haram dans leurs communautés d'accueil seront organisées en vue de renforcer la réconciliation, le dialogue communautaire et la cohésion sociale. Les sensibilisations seront menées au profit des communautés hôtes en vue de faciliter le pardon et la réconciliation avec les ex associés de Boko Haram. Les autorités locales et les communautés seront informées des prochaines activités du projet dans les communautés hôtes qui visent à renforcer la réintégration socio-économique des ex-associés de Boko Haram dans leurs différentes communautés.

Les personnes suivantes seront invitées aux cérémonies officielles de sortie des ex associés de Boko Haram du centre de Goudoumaria :

- Les autorités locales, y compris les 12 maires des communes de Diffa et les 6 préfets de départements ;
- 45 Leaders communautaires ;
- 25 Chefs religieux ;
- 500 Femmes ;
- 700 Hommes ;
- 450 jeunes ;
- 250 Forces de défense et de sécurité ;
- 10 Organisations de la société civile, etc.

Pour les cérémonies de réintégration des ex associés de Boko Haram dans les communautés hôtes, une délégation conduite par le Gouverneur de la région de Diffa, le Président du Conseil régional, les services techniques régionaux et les forces de défense et de sécurité, les leaders coutumiers et religieux accompagnés par les partenaires tel que PNUD, l'OIM et SFCG qui ont été des partenaires actifs dans l'appui aux efforts du Gouvernement par rapport à la réintégration des associés de Boko Haram feront le déplacement conjoint vers les communautés hôtes avec un renforcement du dispositif

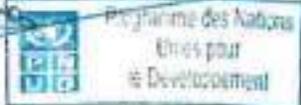
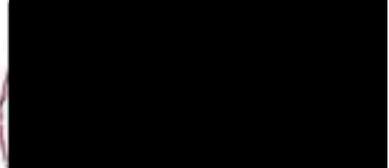
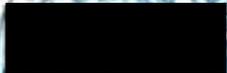
sécuritaire (escortes). Environ 30 villages de 9 Communes (4 Départements) ont été identifiés pour la réintégration des ex associés de Boko Haram.

**Budget détaillés approximatif pour les cérémonies :**

- 1) Coûts de transport autorités nationale pour environ 20 personnes par vol spécial : 15 000\$
- 2) Coûts de transport publique/carburant environ 2000 personnes : 15 000\$
- 3) Perdiem des participants (femmes, jeunes, FDS, hommes, leaders communautaires, autorités locales etc) : 45 000\$
- 4) Rafrachissement pour environ 2500 personnes : 15 000\$
- 5) Frais d'escortes : 10 000\$



**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>1</sup></b>  <i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>  <b>Représentant Résident :</b>  <i>Mme Diana Louise Ofwona</i></p> <p>  </p> <p>Date et cachet</p> <p><i>United Nations High Commissioner for Human Rights  Management Services</i></p> <p>  </p> <p>Signature</p> <p>Date et cachet <i>25/2/2020</i></p>	<p><b>Représentant du Gouvernement National</b>  Haute Autorité à la Consolidation de la Paix  Président :  <i>General de Brigade Mahamadou Abou</i></p> <p>  Signature</p> <p>Date et cachet  </p>
<p><i>Système des Nations Unies au Niger</i>  <b>Coordonnateur Résident a1 :</b>  <i>Attaher MA</i></p> <p>  </p> <p>Signature</p> <p>Date et cachet <i>13 FEV. 2020</i></p>	<p><i>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</i></p> <p><i>Non du représentant :</i>   <i>Signature</i> </p> <p><i>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p>Date et cachet <i>28/02/2020</i></p>

<sup>1</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



## **L Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

### **Contexte relatif à la consolidation de la paix :**

La région de Diffa est située à l'extrême Est du Niger et couvre une superficie de 156.906km<sup>2</sup>. Elle est limitée au sud par la frontière nigérienne, et à l'Est par la frontière tchadienne. Selon le dernier RGPH réalisé par l'INS en 2012, la population de la région est estimée à quelques 593.821 habitants. Considérant le taux de croissance démographique de la région de 4,7% constaté sur les trois dernières années, on peut estimer actuellement cette population à quelques 713.579 habitants, composée essentiellement de sédentaires Kanouri et Haoussa, et de nomades Toubous, Touareg, Arabes et Peuhls. En prenant en compte les retournés et les réfugiés de la crise de Boko Haram, la région abriterait quelques 825.466 personnes en 2016.

### **Les principales activités de la région de Diffa**

L'agriculture, l'élevage, la pêche constituent les principales activités des populations de Diffa. Les principales zones de production agricole sont le Bassin du lac Tchad, la rivière Komadougou, et les cuvettes oasiennes de l'ouest de la région. Ces zones concentrent l'essentiel des activités de culture et de pêche qui se pratiquent dans la région. En effet, dans le lit du lac Tchad les populations produisent essentiellement du maïs et pratiquent la pêche dont la commercialisation des produits leur assure des revenus substantiels. Le long de la Komadougou Yobé la culture du poivron procure des revenus non négligeables aux producteurs. Les cuvettes oasiennes de Mainé Soroa et de Goudoumaria sont quant à elles réputées pour leurs activités de maraîchage, de production de natron et de phoeniculture.

Le reste de la région, qui constitue la plus grande partie du territoire régional, est essentiellement à vocation pastorale avec un cheptel très fourni qui constitue une des principales richesses de la zone. Il faut aussi signaler l'exploitation récente du pétrole qui assure des revenus supplémentaires aux populations et collectivités de la région. La plupart de ces activités économiques qui, autrefois faisaient la prospérité de la région, sont aujourd'hui anéanties par les effets de l'insécurité résultant de la crise née des attaques de groupe armé de Boko Haram (BH).

### **La situation sécuritaire dans la région de Diffa avant Boko Haram**

Avant l'avènement de Boko Haram, la région de Diffa faisait face à plusieurs menaces et tensions liées aux différends communautaires souvent dus à la pauvreté (vols de bétail), aux difficultés d'accès et utilisation des terres (conflits fonciers, accaparement de terres, de fonçage anarchique des points d'eau, notamment puits et forages), de gestion des ressources naturelles partagées (circulation de grands troupeaux de bétail) et dégâts sur les ressources (surpâturage, dégâts sur les champs agricoles), ou encore aux intérêts suscités par les ressources minières (pétrole).

La présence d'un nombre important d'ex associés de BH cantonnés dans le camp de Goudoumaria constitue un risque sécuritaire important pour les populations d'accueil dans la zone. En effet, on constate une situation de méfiance des populations d'accueil voire de rejet vis-à-vis de ces derniers. L'absence des activités socio-économiques pour ces ex combattants augmente leurs degrés de vulnérabilité, ce qui peut les pousser à s'en prendre aux populations d'accueil.

## **L'insurrection Boko Haram**

L'insurrection a pris naissance au Nigeria en 2009 à Maiduguri dans l'Etat de Borno. Elle est restée dans un premier temps, limitée aux Etats du Nord-est du Nigeria, notamment les Etats de Borno, de Yobé et de l'Adamawa jusqu'en 2013 où les attaques ont touché le Niger, causant ainsi le déplacement de nombreuses populations. A la fin de l'année 2014, les attaques des villages à la frontière Nigero-nigériane (Malan Fatori, Abadam, etc.) amplifient l'effet de la violence sur le Niger. A la suite des offensives militaires communes nigéro-tchadiennes en territoire Nigerian au début de 2015, 105.583 personnes en provenance du Nigeria entrent au Niger.

## **L'arrivée de la crise humanitaire au Niger**

Le 6 février 2015, Boko Haram a attaqué le Niger pour la première fois à Bosso et la ville de Diffa, causant le déplacement de quelques 40.702 personnes. La recrudescence des attaques à partir de mai 2015 a obligé les autorités nigériennes à organiser l'évacuation d'un peu plus de 25.000 personnes des villages situés dans les îles du lac Tchad vers des camps aménagés principalement aux alentours de la commune de Kablewa. Cette irruption des incursions de Boko Haram sur le territoire Nigérien est consécutive à un recrutement massif de jeunes Nigériens par le groupe armé.

## **Enrôlement des jeunes de la région de Diffa par Boko-Haram**

### *La paupérisation de la population amplifiée par un sentiment de frustration et le manque de perspectives pour les jeunes :*

Le chômage et l'analphabétisme des jeunes sont chroniques dans la région de Diffa. La majorité des jeunes de la région n'a pas été à l'école et cela se traduit par un taux de chômage assez élevé. Des jeunes ont intégré Boko-Haram à partir de différents villages dont les plus connus à l'époque étaient Dagaya, Gamgara, Boulagana, Baroua, etc. De nombreux autres villages situés le long de la Komadougou Yobé jusqu'à la zone de Mainé Soroa, ont aussi vu leurs enfants rejoindre le groupe armé après les premières attaques sur le territoire nigérien. L'enrôlement des jeunes s'est fait par une campagne de recrutement de Boko-Haram qui promettait de fortes sommes d'argent, des motos et des téléphones. L'organisation *Boko Haram* a exploité cette vulnérabilité des populations, ce qui lui a permis d'attirer et de recruter en masse les jeunes démunis et déscolarisés.

## **Les conséquences des attaques de Boko-Haram**

Les différentes attaques de Boko Haram se sont toujours soldées par de graves violations des droits de l'homme, notamment des assassinats et des exécutions sommaires, des enlèvements en particulier des femmes et des enfants, des destructions d'habitations, de magasins et des centres de santé, des pillages, etc. Face à ces atrocités et après les attaques contre Yébi et Bosso en juin 2016, 302.387 personnes ont été déplacées.

## **Les mesures prises par le Gouvernement du Niger**

L'exacerbation de la crise a conduit les autorités nigériennes à prendre des mesures restrictives sur les activités et les mouvements des personnes et des biens dans la région. Ainsi, la commercialisation du poivron et du poisson qui sont devenus les principales sources de

financement de Boko Haram a été interdite. La circulation des motos a été bannie. De nombreux marchés ont été fermés, notamment ceux de Gagamari, Gueskerou, Kindja Indi, Toumour. Aucun marché hebdomadaire ne se tient dans tout le département de Bosso. Un couvre-feu de 19 heures à 5 heures du matin est en vigueur dans la région depuis février 2015, date à laquelle l'état d'urgence a été déclaré et régulièrement reconduit par le gouvernement. Tous les villages le long de la Komadougou et autour du lac Tchad sont pratiquement désertés par leurs populations. Nombre d'entre eux sont coupés du reste du pays par l'absence de moyens de communication et de leur entretien. Enfin, tous ces villages sont dépourvus d'électricité du fait des sabotages des lignes électriques par les éléments de Boko Haram. Les écoles, les centres de santé et les autres services publics sont fermés dans de nombreux villages des départements de Bosso, de Nguigmi, et de Diffa (dans les Communes de Gueskerou et de Chétimari notamment). Ces mesures ont sérieusement affecté les activités et droits socio-économiques des populations dans la région de Diffa. Selon une évaluation sommaire faite par les autorités régionales les dégâts et pertes occasionnés par les actions de Boko Haram entre janvier 2015 et mai 2017 sont estimés à plus de 40 milliards de FCFA. Cette estimation sous-évalue nettement l'impact économique de ces mesures car elle ne prend pas en compte les revenus perdus du fait de l'interdiction de la commercialisation du poisson et du poivron sur plus de deux ans, les interdictions de circulation à motos, la fermeture des marchés hebdomadaires. Outre ces mesures, le gouvernement a affiché un engagement politique pour sortir de la crise.

### **Un plan de sortie de crise**

Le Gouvernement du Niger vient de mettre en place un comité chargé de rédiger un document de sortie de crise qui viendra présenter la vision et les ambitions du Niger avec des solutions durables pour la paix dans la région de Diffa. Le plan sera un document stratégique articulé autour de plusieurs axes avec des programmes de développement sectoriels. Le draft de projet de document du plan de sortie de crise prévoit :

- **Axe I: Retour et réinstallation des déplacés dans leurs lieux de production**

La formulation de l'axe repose sur la collaboration et la concertation entre le Cabinet du Premier Ministre, le ministère de l'Action Humanitaire, et pour les questions liées à la sécurisation de proximité des populations, le ministère de l'Intérieur et celui de la Défense ainsi que la HACP.

- **Axe II : Reconstruction post conflit et restauration de la cohésion sociale**

Cette partie comprend deux sous axes mais le projet s'inscrira dans l'axe suivant :

#### **A-Restauration de la cohésion sociale et justice transitionnelle**

Il faut ici souligner que le retour des populations déplacées, s'il ne s'inscrit pas dans un cadre de dialogue et de concertation, risque de générer de nouvelles tensions, voire des violences sur fond de rivalités autour de l'accès à l'espace foncier et aux ressources naturelles. En effet, les tensions entre communautés autour des ressources locales se sont récemment aggravées, conséquence de l'arrivée de Boko Haram dans la partie septentrionale du bassin du lac à partir d'avril 2015. Le déplacement massif des populations organisé par les autorités a facilité la lutte contre Boko Haram mais a malheureusement aussi aiguisé les rivalités pour le contrôle d'un espace vidé. Dans la zone du lac, un plan de retour doit non seulement intégrer des actions de soutien matériel (kits de retour, réhabilitation des lieux de vie, etc.) mais aussi s'inscrire dans

un cadre d'un dialogue et de nombreuses concertations avec les populations.

L'Etat a déjà engagé des efforts positifs de médiation en ce sens dès juin 2016. Il faut soutenir et approfondir ces initiatives. Plus largement, à travers le plan de retour, l'Etat doit réaffirmer son rôle de médiateur et de régulateur social en conciliant de façon équitable les intérêts des différentes communautés qui revendiquent un accès, même saisonnier aux ressources lacustres. Pacifier et assurer l'équité dans l'accès aux ressources naturelles sont les meilleures garanties de réduire durablement l'influence de Boko Haram. Ils constituent en ce sens de véritables programmes de « déradicalisation » ou de « prévention de l'extrémisme violent ». Le présent projet s'inscrit dans cette logique. Il est à noter que le plan est un document participatif et à ce stade il requiert encore beaucoup de travail et de discussions. Sa validation pourra intervenir l'année prochaine.

Dans sa réponse au Gouvernement à la requête d'appui de celui-ci, le Système des Nations Unies avait demandé au Gouvernement la production d'une note d'orientation sur le processus de réintégration des Ex-combattants. La note d'orientation est en cours d'élaboration. Ce projet pilote visera à répondre concrètement aux premières attentes du Gouvernement de la République du Niger. Le projet s'inscrit dans une logique d'accompagner le gouvernement dans le processus de finalisation et de mise en œuvre de cette note.

Le PNUD envisage avec l'appui du bureau régional et en partenariat avec le gouvernement l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un programme national de prévention de l'extrémisme violent.

### **Les arrestations des combattants et leur remise à la justice**

Au plan juridique, l'Etat d'urgence a été décrété par le gouvernement depuis le 10 février 2015 et depuis lors est régulièrement prolongé tous les trois mois par l'Assemblée Nationale. L'état d'urgence est une mesure exceptionnelle prévue par la Constitution du 25 Novembre 2010 et régie par la loi N°98-24 du 11 août 1998 et qui donne aux autorités administratives et aux forces de défense et de sécurité des pouvoirs exorbitants leur permettant des restrictions individuelles ou collectives, et de procéder à des arrestations et perquisitions de jour comme de nuit. C'est dans ce cadre que plus d'un millier de personnes présumées impliquées dans les différentes attaques revendiquées par Boko Haram sur le territoire nigérien ont été arrêtées dans la région de Diffa avant d'être transférées et détenues dans plusieurs maisons d'arrêts à Niamey et aux alentours. A l'heure actuelle 1237 personnes dont 599 étrangers sont détenus dans les maisons d'arrêt de Koutoukalé, Kollo et Niamey, dont certaines sont détenues depuis les premières attaques de février 2015.

Depuis mars 2017, les procès de ces personnes détenues ont commencé devant le Pôle Judiciaire antiterroriste et la Chambre de jugement de la Cour d'Appel de Niamey avec la libération de 300 détenus déclarés non coupables par la justice.

Le retour de ces personnes relaxées dans leurs communautés d'origine, s'il n'est pas précédé d'une campagne de sensibilisation et d'information des populations, risque d'être source de tensions sociales quand on sait que la plupart des personnes détenues ont été arrêtées sur la base de témoignages ou de dénonciation des membres de leurs propres communautés.

### **La mise en place de la Force Multinationale Mixte (FMM)**

L'opérationnalisation de la Force Multinationale Mixte (FMM) comprenant les soldats du Niger du Bénin, du Nigeria, du Tchad et du Cameroun a permis de serrer l'étau autour des troupes du groupe armé de part et d'autre de la Komadougou et dans le lit du Lac Tchad. Les troupes de Boko Haram sont aujourd'hui éparpillées, avec peu d'armement et sans approvisionnement régulier en nourriture, errant en groupes isolés avec peu d'appui logistique. Face aux actions de la force mixte multinationale et suite aux dissensions internes entre les deux factions rivales du groupe armé terroriste, beaucoup de combattants de Boko Haram ont tenté de développer des stratégies purement de survie. C'est conscient de cet état de fait que les autorités ont décidé de dépasser le cadre de l'état de belligérance tel qu'il a jusqu'ici prévalu pour ouvrir la voie à l'abandon du combat par certains combattants qui le souhaiteraient.

Aussi, le Gouvernement a adopté une nouvelle posture consistant dans sa volonté d'accueillir et à terme de réintégrer tous les combattants qui décident de se rendre et de retrouver une vie normale au sein de la société. Pour se faire, le gouvernement a mis en place pour le moment un pôle judiciaire antiterroriste chargé de juger ces dossiers en attendant de compléter le cadre législatif pouvant faciliter une bonne gestion de ces dossiers. Le Gouvernement se propose d'amplifier le processus de dialogue avec les combattants en vue de diminuer l'état de belligérance et aller vers la normalisation de la situation dans la région.

#### **La mise en place d'un programme d'amnistie.**

En décembre 2016, le gouvernement nigérien a annoncé le lancement d'un programme d'amnistie et de réinsertion pour les membres de Boko Haram qui décident d'arrêter le combat. Cette annonce a été faite par le ministre nigérien de l'Intérieur et de la Sécurité publique en visite à Diffa, où une trentaine d'anciens combattants s'était rendue. Et le Ministre d'expliquer : « Nous allons prendre une loi d'amnistie. Nous leur garantissons l'intégrité physique et la réinsertion économique. Nous allons leur proposer une formation afin de les réintégrer dans le tissu économique et la vie sociale. Nous entreprendrons aussi un travail de déradicalisation avec l'appui des autorités religieuses ».

Ce processus de reddition a été initié sans une amnistie au début du fait que ce sont des éléments du groupe armé en détresse qui ont commencé à se rendre. Cependant, dès la conception du document cadre de prise en charge de ces éléments repentis, le gouvernement avait indiqué que la dimension juridique de l'opération fera l'objet d'un examen minutieux de sa part en relation avec tous ses partenaires intéressés. C'est dans ce cadre qu'un comité interministériel dirigé par le Ministère de la Justice, avec l'approbation du Ministère de l'Intérieur, chargé de l'élaboration des lois d'amnistie pour les repentis, est en train d'être mis en place au niveau de la Primature.

A ce jour, cent soixante (160) membres de de Boko Haram se sont rendus et sont cantonnés à Goudoumaria (Diffa).

Tout le cadre de gestion de l'opération est à construire progressivement dans l'action avec une participation souhaitée des partenaires techniques et financiers. La dimension juridique de l'opération fera l'objet d'un examen minutieux de la part du gouvernement en relation avec tous ses partenaires intéressés.

Par ailleurs, pour renforcer le respect des droits de l'homme et la cohésion sociale, le projet va appuyer les efforts du gouvernement dans la clarification du statut juridique des ex-combattants tout en tenant en compte les droits des victimes à une indemnisation cela va se

traduire à travers l'élaboration d'un avant-projet de loi d'amnistie qui tiendra compte des deux préoccupations. Le projet va également contribuer à la réforme du cadre juridique et institutionnel relatif à la lutte contre le terrorisme notamment à travers la réforme de la législation en vigueur et le renforcement du pôle judiciaire anti-terroriste.

### **Les appuis des agences des Nations Unies**

Les agences des Nations Unies selon leurs mandats viennent en appui aux efforts du Gouvernement du Niger.

**L'UNHCR** a signé une convention avec le barreau du Niger en vue d'assurer la défense des 599 prisonniers étrangers qui sont en ce moment prisonniers dans le cadre des affaires pendantes en justice.

**L'UNICEF**, dans le cadre de la protection des enfants intervient uniquement pour les enfants qui étaient prisonniers aux côtés de leurs parents dans le cadre de l'appui aux ex-combattants. Elle travaille avec le Ministère de l'Intérieur et la Direction Régionale de la Protection de l'Enfant sur le programme suivant :

- Construction d'une annexe au centre – avec dortoir et salles de classes pour les combattants de moins de 18 ans (pour la séparation adultes /mineurs)
- Dans cette même annexe construction d'une salle de classe pour les enfants du primaire et d'un lieu de repos pour les femmes durant la journée
- Sanitaire y compris douches etc. Pour les deux parties
- Terrains multi-sports
- Appui psychosocial fourni par deux assistants sociaux – appui par un psychologue
- Alphabétisation fonctionnelle et formation professionnelle de courte durée

Des intrants : vêtements, savons et autres intrants pour l'hygiène quotidienne (et menstruelle) ont déjà été distribués – ainsi que des bassines et nattes.

**L'ONUDDC** est en train de mettre en œuvre un projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme pour une assistance juridique aux prévenus pour faits de terrorismes :

- Dix (10) Volontaires des Nations Unies Juristes ont été recrutés et affectés aux niveaux des établissements pénitentiaires de Koutoukale, Kollo et Niamey en vue d'une assistance juridique aux personnes présumées terroristes.
- Deux missions à Diffa pour compléments d'enquêtes du pôle judiciaire spécialisé en matière de terrorisme ont été organisées.
- Une rencontre a été organisée à Niamey avec les représentants du Tchad, du Nigeria et du Cameroun autour de la question des combattants étrangers liés à Boko Haram
- Deux formations ont été organisées pour les avocats en collaboration avec le barreau sur la prise en charge des dossiers de terrorisme.

Le système des Nations Unies reste aux côtés du Gouvernement du Niger et les réflexions sont en cours en attente de la note d'orientation du Gouvernement sur la gestion des Ex-combattants de Boko-Haram et le plan de sortie de crise en cours d'élaboration.

**L'OIM** a déjà obtenu des financements pour une initiative régionale au Niger / au Tchad et au Nigéria axée sur les piliers suivants

- Gouvernance (y compris l'élaboration d'un cadre juridique et processus judiciaire, la cartographie des parties prenantes et des conflits, etc.) ;
- Enregistrement, profilage et screening, y compris la réhabilitation du camp de cantonnement ;
- Réintégration, réinsertion, consolidation de la paix et cohésion communautaire en étroite coordination avec le programme PCCN mis en œuvre par l'OIM ;
- Communication et information publique.

#### **Justification du financement par l'IRF :**

Le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur « la situation dans la région du Sahel » du 14 Juin 2013 (S/2013/354) reconnaît que « Les problèmes de sécurité nationale, les problèmes politiques, les questions de gouvernance, de développement, de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée corrélative, de la défense des droits de l'homme et de la réponse aux difficultés humanitaires qui se posent dans les pays du Sahel ont des ramifications régionales. Le caractère inéquitable de la participation à la vie politique et de l'accès aux services sociaux a des dimensions régionales étant donné les liens que les groupes marginalisés entretiennent à travers les frontières. Les groupes terroristes et criminels agissent à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les chocs environnementaux et économiques qui expliquent les crises humanitaires ont également des dimensions régionales et internationales ». Ce phénomène est exacerbé par les liens familiaux, ethniques et linguistiques qui existent entre les populations du Nord du Nigéria où sévit Boko-Haram et celle du Niger facilitant la progression de Boko-Haram.

Depuis décembre 2016, nous avons constaté un nombre important de cas de reddition d'ex-combattants dans la région de Diffa. Le nombre n'a cessé d'augmenter au fil du temps. Le gouvernement devant cette situation imprévue a mis en place un dispositif de cantonnement de ces ex-combattants dans la commune de Goudoumaria. Pour assurer une bonne prise en charge dans le camp et une gestion de ces populations, le gouvernement a sollicité l'appui technique et financier des partenaires. Les principaux problèmes qui se posent sont :

- Les structures d'accueils
- Les commodités
- L'encadrement
- L'a prise en charge socio-économique.

Cette intervention va s'appuyer sur les acquis sur le terrain réalisés par les différents partenaires techniques et financiers et également sur les mandats des différentes agences du SNU présente sur le terrain.

De l'ensemble des projets qui sont en cours d'exécution dans le cadre du mécanisme PRF financés par PBSO au Niger aucun projet ne cible particulièrement la région de Diffa et ne participe pas aux efforts du Gouvernement pour la lutte contre Boko-Haram. Plusieurs projets sont mis en œuvre par des partenaires techniques et financiers mais aucun ne s'intéresse au processus de reddition et de réintégration sociale en cours. Une réponse militaire a été apportée au conflit en cours au niveau régional par la constitution de la Force Multinationale Mixte mais à ce jour aucune réponse au processus de reddition et de réinsertion sociale en cours. L'analyse

de conflit effectué en 2014<sup>7</sup> relevait déjà le danger que constitue l'extrémisme violent religieux. En dépit du caractère dominant du courant islamique modéré au Niger, le pays est de plus en plus affecté par des manifestations visibles de l'extrémisme religieux venant de l'extérieur le cas de Boko-Haram à Diffa et du MUJAO dans la région de Tillabery.

La Guerre que mène les troupes de Boko Haram contre le Niger constitue un obstacle majeur au développement de la région de Diffa et du pays. Les négociations entre le Gouvernement du Niger et Boko Haram ont permis la reddition de 160 combattants aujourd'hui cantonné dans la localité de Gouda-Maria. La mise en œuvre d'un projet pilote de réinsertion des ex-combattants de Boko Haram et des personnes relaxées au Niger permettra aux ex combattants de retrouver une vie normale par leur retour dans la société comme des citoyens participants à la vie de la nation tout comme un appui sera apporté aux communautés hôtes en matière de cohésion sociale avec les ex-combattants et les personnes relaxées. Il favorisera également une amplification du phénomène d'abandon dans les troupes de Boko-Haram. Le projet contribuera alors à un retour à la paix et la fin des attaques de Boko Haram. Le Gouvernement ambitionne avec la réussite de ce projet continuer les négociations avec les combattants ce qui amplifiera le phénomène de reddition.

Dans cette perspective, ce projet est en conformité avec les dispositions de la résolution 2349 adoptée le 31 mars 2017 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. En effet, dans cette résolution, « Considérant que la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont indissociables, se renforcent mutuellement et sont essentiels pour une stratégie efficace et globale de lutte contre le terrorisme, de stabilisation et de réconciliation », le Conseil de Sécurité « Demande aux États Membres de s'assurer que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme sont conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire; «Rappelant que c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les populations civiles sur leurs territoires respectifs, en application de leurs obligations au titre du droit international, et demande à tous les gouvernements de la région et, selon qu'il conviendra, à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres acteurs concernés, d'accorder la priorité à la protection des droits de l'homme ... ».

Le présent projet s'inscrit aussi dans la droite ligne de la résolution 1373 (2001) du conseil de sécurité des Nations Unies qui stipule le besoin d'amener les terroristes à la justice. Il s'alignera aussi sur le Cadre international de lutte contre le terrorisme : résolutions 2178 (2014) et 1237 du Conseil de Sécurité respectivement relatives à la stratégie d'arrestation des personnes en lien avec Boko Haram et les critères de relaxation des détenus et de ceux qui se sont rendus volontairement.

#### **Une opportunité Unique pour accélérer le processus de négociation avec les Ex-Combattants de Boko-Haram pour le Gouvernement dans la continuité de la démarche actuelle :**

Ce projet envisage de réintégrer 500 ex-combattants d'ici 18 mois, les 150 ex-associés de BH sont ceux qui sont actuellement cantonnés dans le camp de la localité de Goudoumaria. Il concernera également les personnes relaxées suite aux différents procès organisés par le pôle judiciaire antiterroriste et la Cour d'Appel de Niamey.

Le Gouvernement se propose de profiter de cette opportunité pour amplifier le processus de

---

<sup>7</sup>Etude réalisée par le PNUD en 2014

reddition. Pour permettre aux autres combattants qui sont toujours dans cette aventure ambiguë de se repentir, une stratégie de mise en confiance sera mise en place sur toute la chaîne du niveau local jusqu'au niveau régional.

Les comités de sensibilisation seront mis en place dans chaque village victime de Boko Haram pour faire un travail préliminaire et renforcer la cohésion et l'acceptation mutuelle. Par ailleurs, la réintégration socio-économique se fera de commun accord avec les bénéficiaires sur la base des opportunités des filières porteuses et des localités de leurs choix pouvant permettre d'assurer la mise en œuvre des activités dans un environnement de paix et de sécurité. En plus de cette option, le projet compte mettre en place des AGR communautaires et les sensibilisations / formations regroupant les communautés d'accueil, les ex-combattants, et les victimes de boko haram pour assoir une cohésion sociale. Ce qui pourraient pousser d'autres combattants à accepter de se rendre facilement étant donné qu'ils trouveront une alternative de survie au sein de leurs communautés d'accueil.

Les messages qui seront véhiculés permettront de mettre en confiance les éléments de Boko Haram et leurs parents afin qu'ils prennent l'initiative de reddition.

Par ailleurs, la crise créée par les actes terroristes menées par Boko Haram a été caractérisée par des violations et abus des droits de l'homme (exécution sommaires, enlèvements de femmes et d'enfants, destructions de biens publics et privés, viols, etc) auxquelles il est important de trouver des réponses, notamment à travers ce projet, pour donner une chance à la consolidation de la paix dans la région de Diffa en conciliant à la fois les droits des victimes, les droits des personnes arrêtées et jugées et aussi la réinsertion socio-économique des personnes relaxées suites aux procès.

La capacité de PBF à financer des initiatives à impact rapide et de fournir un cadre cohérent et unifié de mise en œuvre à travers le système des Nations Unies représente une opportunité unique pour appuyer les efforts du Gouvernement du Niger pour un retour rapide de la paix dans la région de Diffa.

Ce projet pilote est le premier dans la région depuis le déclenchement des hostilités entre les Etats de la Commission du Bassin du Lac Tchad et Boko- Haram, sa réussite entraînera sans doute des appuis supplémentaires d'autres bailleurs de fonds et les leçons tirées serviront à toute la région.

## **II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**

### **a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :**

#### **Résultats et produits attendus par le projet :**

**Résultat 1 : Les ex combattants de Boko Haram, les victimes et les relaxés accèdent à la réintégration socio-économique, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés de façon autonome.**

Ce résultat sera atteint à travers la mise en œuvre de trois produits.

**Produit 1.1: Le cadre de vie des ex-combattants et des personnes relaxées est amélioré.**

Activité 1.1.1 : Appui alimentaire et prise en charge médicale des 235 personnes dont 137 adultes hommes, 20 adultes femmes, 78 enfants filles et garçons pendant 3 mois

Activité 1.1.2 : Appui à la cérémonie officielle de lancement de la réinsertion des associés de Boko Haram dans les communautés hôtes qui vont toucher environ 7500 personnes directement

**Produit 1.2: Les populations hôtes sont sensibilisées sur les méfaits de la radicalisation, et éduqués à la citoyenneté responsable.**

Activité 1.2.1 : Mettre en place 4 cadres locaux de médiation, de dialogue et de réconciliation communautaire qui seront composés de 84 personnes.

Activité 1.2.2 : Sensibiliser 8500 membres des communautés cibles à la réconciliation, au dialogue, les méfaits de l'extrémisme violent, à la déradicalisation et à citoyenneté pour la réintégration des ex-combattants.

Activité 1.2.3 : Former 1500 jeunes (12 à 35 ans) dont 55% de filles des communautés hôtes sur la prévention de la radicalisation et la citoyenneté et soutenir les initiatives communautaires y relatives.

**Produit 1.3 : L'accès aux opportunités économique mixte des ex-combattants, les relaxés et populations hôtes est amélioré.**

Activité 1.3.1 : Réhabiliter et équiper le Centre aux Métiers (CFM) de Maine Soroa

Activité 1.3.2 : Former 300 jeunes aux métiers d'employabilité locale

Activité 1.2.3 : Faciliter l'acquisition des kits pour 300 jeunes (12 à 35 ans) dont 55% de filles des communautés hôtes formés en tenant compte des filières porteuses et des opportunités du marché local.

Activité 1.3.4 : Fournir des kits de réinsertion (à la fin de formation professionnelle) pour 300 jeunes de population hôte afin de faciliter leur réintégration économique

Activité 1.3.5 : Soutenir 5 activités de moyens de subsistance et revitalisation économique qui vont toucher 125 personnes directement et plus de 4500 personnes indirectement des communautés d'accueil en vue de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes des communautés

Activité 1.3.6 : Renforcer les capacités des acteurs locaux (5 plateformes des femmes et 50 jeunes) dans la maîtrise d'ouvrage des investissements socio-économiques de résilience et relèvement et d'adaptation dans les communes de Goudoumaria et du Maine Soroa.

**Résultat 2 : Le respect des droits humains des ex-associés et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique.**

Produit 2.1: Un procès équitable répondant aux normes internationales à l'endroit de 245 ex-associés est assuré

**Activité 2.1.1 : Organiser six missions de monitoring de la situation des droits de l'homme dans la région de Diffa**

**Activité 2.1.2 : Apporter un appui technique en assistance juridique et judiciaire en vue du respect du droit à un procès équitable aux personnes inculpées**

**Activité 2.1.3 : Vulgariser les textes nationaux et internationaux sur le respect des droits de l'homme notamment en langues locales dans les communautés cibles.**

**NB :**

- a. *Bénéficiaires directes :*
  - 245 ex associés de Boko Haram dont 45% de femmes
  - 4050 jeunes filles et garçons (de 12 ans 35 ans) dont 55% de filles
  - 550 femmes des communautés hôtes
  
- b. *Bénéficiaires indirects*
  - Plus de 15,500 personnes des communautés cibles.

**Approche du projet**

L'approche du projet sera basée sur les principes suivants :

- i. Appropriation nationale. Le projet visera l'appropriation nationale en impliquant les autorités nationales par le biais des ministères techniques partenaires de mise en œuvre, locales et communautaires, les ONG et les organisations de la société civile à toutes les étapes de planification, mise en œuvre et évaluation du projet.
- ii. Approche inclusive et participative ; Les activités du projet seront développées en prenant en compte les différentes cibles. Il s'agira de développer des activités communautaires en mettant ensemble les ex-associés de BH, la population d'accueil et victimes de Boko-Haram. Le processus sera couronné par la mise en place des Activités Génératrices de revenue comme intrants de consolidation de la paix en vue d'une bonne cohésion sociale. La mise en œuvre des initiatives tiendra compte de la participation de tous les secteurs de la société et, en particulier, celle des jeunes et des femmes. Une attention particulière sera portée aux mécanismes de consultation et de planification promus par le projet afin qu'ils soient des espaces/fora permettant aux jeunes et aux femmes de contribuer et d'influer sur les processus locaux de prise de décisions.

Dans un souci de renforcement des capacités et étant donné la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le projet sera mis en œuvre à travers des partenaires locaux de la région de Diffa, des organisations locales de la société civile, les organisations religieuses locales, les Comités de Dialogue-Inter religieux (CEDIR) de la région de Diffa, les autorités traditionnelles et des consultants recrutés localement. De plus, la nature sensible des projets de consolidation de la paix requiert des opérateurs ayant une connaissance spécifique de la zone et des dynamiques de conflits qui s'y manifestent. En plus, la Déclaration de Beyrouth et ses 18 engagements concernant « La foi pour les droits » pourrait être un outil essentiel dans ce contexte ; lors de l'examen du Niger en juillet 2017 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, un membre du Comité suggérait d'organiser au Niger un symposium sur les droits des femmes et des enfants à la lumière de l'Islam afin de promouvoir une réflexion sur les relations entre foi et droits<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> <http://www.ohchr.org/Documents/Press/Faith4Rights.pdf>  
CEDAW/C/SR.1516, par. 28.

- iii. Do no harm. Le projet aura une approche sensible et basé sur la connaissance du terrain. Afin d'éviter les impacts négatifs que pourrait avoir le projet sur la consolidation de la paix, des études et des consultations avec les parties prenantes seront à la base des décisions de mise en œuvre.

b) **Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :**

**Agence chef de file :** Le PNUD interviendra à diffa en tenant compte du contexte spécifique de chaque zone tant du point de vue sécuritaire que du point de vue des acteurs et bénéficiaires directs et indirects Il dispose de bonnes capacités en matière de réinsertion pour avoir réalisé depuis longtemps des projets similaires de réinsertion communautaire des groupes à risque. L'OHCHR contribuera à la mise en œuvre du projet pour faciliter l'inclusion de la justice transitionnelle dans les activités visant l'ensemble des habitants des communautés victimes et les détenus de Boko Haram et pour apporter son expertise en termes de respect du Droit des accusés et des victimes civil et humanitaire de l'asile ainsi que des droits et devoirs de tous.

De façon générale, le PNUD veillera à la collaboration avec les partenaires nationaux, internationaux et locaux qui ont fait preuve de bonnes capacités dans la gestion et la mise en œuvre des projets de renforcement de la sécurité frontalière et communautaire. Il s'agit, entre autres, du ministère de l'Intérieur, de la HACP, du SE-SDS et de quelques ONGs. Quant aux activités juridiques de près ou de loin des présumés coupables, des victimes et des communautés d'accueil, l'OHCHR coopérera avec le Ministère de la Justice.

**Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP),** est l'institution étatique de missions qui gère le processus de mise en œuvre des différents accords de paix signés avec les différentes rebellions depuis 1995 et qui veille à la prise en compte des questions de consolidation de la paix au Niger. Elle co-préside le comité de pilotage du PBF au Niger et pourra appuyer la mise en œuvre des activités sensibles, comme par exemple des tribunes des citoyens.

**Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays**

	ENTITÉ 1: NOM	Principale source de financement (gouvernement , donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	PNUD – 2014	Ressources CORE Gouvernement du Japon Peace Building Fund	1 149 165\$ 1 796 558 \$  718 400 \$	
Année financière précédente	PNUD - 2015	Ressources CORE Gouvernement du Japon Peace Building Fund	711 897 \$ 2 770 089 \$  358 657 \$	
Année financière en Cours	PNUD 2016	Peace Building Fund	4000000\$	

## **Théorie du changement**

« Si les ex associés et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés en veillant au respect des droits de l'homme ».

## **Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet**

Les cibles directes du projet sont :

- les ex associés de Boko Haram,
- les détenus relaxés,
- les communautés d'accueil
- les victimes de Boko Haram (jeunes et les femmes)
- Les acteurs judiciaires
- Le ciblage géographique du projet étant la région de Diffa
- 

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

#### ***1- Modalité de mise en œuvre***

Le PNUD est en train de déployer une équipe pour la gestion de proximité de ses projets dans la région de Diffa. Cette équipe aura pour responsabilité de gérer le présent projet avec d'autres tel que la stabilisation du bassin du lac Tchad dans la région de Diffa. Au sein de cette équipe, sera placé un expert national ayant une expertise dans le domaine du relèvement communautaire, qui sera spécifiquement en charge de la mise en œuvre rapide des activités pendant toute la durée de ce projet. Il travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de stabilisation en voie de recrutement. Le projet sera exécuté selon les modalités DIM - modalité de mise en œuvre directe par le PNUD et le HCDH. Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre sur base des lettres d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'entente (MOU) selon le cas. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour ses partenaires d'exécution. Le PNUD assurera la compilation du rapport inter-agence qui sera remis au Secrétariat du PBF pour validation par le comité de pilotage du projet.

#### ***2- Agences exécution des projets***

Les agences spécialisées de l'ONU serviront d'agences d'exécution du projet. Le PNUD engagera l'expertise des ONG internationales et nationales, ainsi que celle du Gouvernement en tant que partenaires de mise en œuvre. La coordination et l'engagement effectif de ces agences seront facilités par l'agence désigné comme lead « PNUD » qui assurera l'implication active de toutes les agences. Le HCDH veillera au respect de l'approche basée sur les droits humains dans la planification et la mise en œuvre des activités et apportera son expertise dans le processus de justice transitionnelle et particulier sur l'effet 3.

#### ***3- Comité de pilotage élargi et conjoint au niveau national et régional***

Dans cette phase de la mise œuvre du projet, le projet assurera que le comité de pilotage soit élargi et conjoint au niveau national et régional en intégrant d'autres intervenants dans le domaine de la réinsertion économique des ex associés de Boko Haram dans la région de Diffa. Notamment le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, IOM, UNICEF, Search for

Common Ground, COOPI. Le PNUD assurera le lead de ce comité qui se réunira chaque mois pour discuter de l'avancement des activités et de la synergie / complémentarité avec d'autres initiatives. Ce cadre pourrait également être utilisé par le HCP ou le PBF pour passer d'autres messages de consolidation de la paix et collecter des informations sur les acteurs opérationnels.

Il traitera de toute la mise en œuvre du projet et requiert une bonne collaboration avec les autres acteurs ainsi qu'avec des prestataires de services non étatiques (ONG, prestataires privés) pour s'assurer du bon déroulement des interventions planifiées. Ce comité fournira des directives techniques pour l'atteinte des objectifs, fera la revue du plan de travail, validera les rapports d'avancement du projet élaborés par les partenaires de mise en œuvre. Les membres du comité technique conjoint entreprendront des missions conjointes régulières de suivi sur le terrain. Ce comité aura des rencontres mensuelles et de façon extraordinaire au besoin.

a) **Gestion des risques :**

**Tableau 5 – Matrice de gestion des risques**

Un certain nombre de scénarii peuvent avoir un impact négatif sur les activités planifiées dans ce projet à Diffa. Il s'agit des risques sécuritaires, opérationnels sociaux et économiques. Ceux-ci incluent, sans s'y limiter :

<b>Risque</b>	<b>Probabilité (haute, moyenne, faible)</b>	<b>Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)</b>	<b>Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)</b>
<b>Sécuritaire</b>			
La dégradation de la situation sécuritaire due à la survenance des attentats qui pourraient compromettre la mise en œuvre et le suivi des interventions (indisponibilité des bénéficiaires, limitation des mouvements du staff dans les zones d'intervention, etc.)	<b>Haute</b>	<b>Moyen</b>	Utilisation d'acteurs locaux dont les déplacements dans les zones concernées sont moins limités et qui sont moins touchés par les mesures sécuritaires restrictives du SNU
Les combattants de Boko-Haram pourraient en masse regagner le Niger en venant des autres pays du bassin du Lac Tchad pour bénéficier du programme	<b>Haute</b>	<b>Haute</b>	Les Forces de défense et de sécurité sécuriseront les frontières
Le projet est perçu par Boko Haram comme partie de la stratégie de contre-insurrection, donc partie au conflit.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Une bonne communication au tour du projet devra être développée

<b>Opérationnel</b>			
Les procédures internes des agences peuvent retarder la mise en œuvre du projet	<b>Haute</b>	<b>Haute</b>	Déterminer les interventions par agence au moment de l'élaboration des soumissions conjointes.
Faible capacité technique et institutionnelle ou absence des partenaires de mise en œuvre au niveau local	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<p>Les mesures suivantes seront privilégiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacités institutionnelles et techniques,</li> <li>- Orientation sur les procédures de mise en œuvre,</li> <li>- Recrutement de volontaires nationaux des nations unies et</li> <li>- Organisation de rencontre de coordination avec les partenaires de mise en œuvre</li> </ul>
<b>Social et économique</b>			
Le projet risque de créer une inflation conjoncturelle qui limiterait l'accès à certains services/ marché/moyens de consommation aux populations qui ont un faible pouvoir d'achat.	<b>Haute</b>	<b>Faible</b>	<p>Les microprojets vont tenir compte de l'évaluation d'impact social et économique</p> <p>Une évaluation initiale des coûts des prestations de service et implication de l'association des consommateurs (si existant) seront invités au cours des rencontres des comités de gestions</p>
Le projet risque de créer une frustration chez les communautés qui considéreraient le projet comme une récompense des ex combattants	<b>Haute</b>	<b>Faible</b>	Le projet ne sera pas orienté seulement aux besoins de seuls ex associés au Boko haram, mais prévoit des appuis spécifiques envers les communautés hôtes. Les agences devront utiliser les techniques de #Do no Harm# dans leurs interventions.

<p>Le centre de cantonnement est situé à 200 km de la ville de Diffa zone dévastée par Boko Haram, ce dernier risque d'être attaqué par les éléments de Boko Haram pour récupérer leurs amis ou attaque contre l'équipe du projet qui va faire des missions mixtes dans les communes victimes de la crise</p>	<p>Haute</p>	<p>Haute</p>	<p>Le centre est à 200 km du chef lieu de la région dans la commune de Goudoumaria qui n'a pas été touché par la crise Boko Haram, loin de la frontière Nigériane et le centre sera hautement sécurisé dans ses quatre coins cardinaux ainsi qu'à l'interne pour éviter toute menace de Boko Haram . Les missions seront accompagnées des éléments d'escorte sur les terrains à toutes les étapes.</p>
---	--------------	--------------	--

**b) Suivi et évaluation :**

**1. Coordination avec l'expert suivi et évaluation du secrétariat du PBF**

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec la partie nationale et les autres acteurs de mise en œuvre. Tous les rapports seront transmis à l'expert Monitoring et Evaluation (M&E) du secrétariat, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.

**2. Mission conjointe de suivi**

Des visites conjointes seront organisées de façon régulière sur le terrain avec le secrétariat technique PBF et la partie nationale aux côtés du PNUD et OHCHR. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquels les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions conjointes seront également complétées par un suivi étroit du comité Conjoint de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux. Un plan de suivi sera harmonisé entre les chargés de suivi des agences et le secrétariat technique du PBF pour s'assurer dès le départ de la périodicité, du contenu et des ressources.

**3. Évaluation finale**

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans le document du projet. Une équipe de consultants dont un consultant international sera recruté pour sa réalisation. Les deux agences bénéficiaires prendront en charge le financement et assureront la coordination de l'évaluation. Le secrétariat technique PBF apportera son appui tout au long du processus. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale.

**4. Visibilité de l'action**

La visibilité de l'action et du financement de PBSO sera assurée auprès des audiences nigériennes et internationales. Les actions de communication mettront en lumière des jeunes bénéficiaires du projet (filles et garçons) des communes cibles des régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry ainsi que les activités mises en place pour répondre à leurs besoins.

### **Audience locale et nationale**

- Une cérémonie officielle de lancement sera organisée à Diffa et dans les communes concernées, et des communiqués de presse informeront les médias nationaux du début et de l'achèvement de l'action.
- Des plaques seront apposées sur les constructions/réhabilitation et dans la zone d'intervention pour souligner le soutien de PBSO.
- Le logo de PBSO sera également présent sur chaque matériel fourni, ainsi que sur les documents qui seront produits, reproduits et distribués, notamment les modules.
- Le soutien de PBSO sera souligné lors des diffusions des émissions radiophoniques, et des posters, brochures, et autres matériels promotionnels qui rendront visible l'apport du bailleur.

### **Audience internationale**

- L'action sera régulièrement couverte sur les réseaux sociaux, notamment les comptes Facebook et Twitter ou les blogs des agences, pour illustrer les avancements des interventions et illustrer le projet à travers le quotidien des jeunes bénéficiant du projet et leurs communautés.
- Des reportages photos et vidéos seront réalisés pour mettre en avant les diverses composantes de l'action. **Le projet recevra l'appui du spécialiste communication du PBF pour la collecte des informations et les conseils sur les messages qui doivent être diffusés.**

### **c) Dispositions administratives**

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

### **Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)<sup>9</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde) ;

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

### **Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre ;
- Des rapports d'activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet ;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril) ;
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

## Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

## Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

### a) Stratégie de fin de projet / durabilité

La durabilité est basée sur des stratégies de plaidoyers et de mobilisation des partenaires au développement dans la perspective de mobiliser des ressources nouvelles pour la poursuite et la mise à l'échelle de l'ensemble des activités du projet.

## IV. Budget du projet

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

BUDGET D'UN PROJET DE FONDS						
Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD	Montant PNUD revu	Montant de l'entité bénéficiaire OHCHR	Montant OHC HR revu	TOTAL	TOTAL revu
1. Personnel et autres employés (Consultants)	\$70 040	\$16 960	\$28 000	-	\$98 040	\$87 000
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$47 000	\$49 000	\$30 841	-	\$77 841	\$49 000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$70 000	-	-	-	\$70 000	-
4. Services contractuels	\$2 246 960	\$2 385 505	\$120 000	\$170 000	\$2 366 960	\$2 555 505
5. Frais de déplacement <sup>10</sup> et de coordination	\$87 000	\$95 317	\$8 075	\$16 916	\$95 075	\$112 233
6. Transferts et subventions aux homologues	-	-	-	-	-	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$95 822	-	-	-	\$95 822	-

<sup>10</sup> Le PNUD fournira une assistance logistique aux consultants recrutés par OHCHR pour les missions au Niger et leurs déplacements à Diffa en termes de transport.

Sous-Total	\$2 616 822	<b>\$2 616 822</b>	\$186 916	<b>\$186 916</b>	\$2 803 738	<b>\$2 803 738</b>
8. Coûts indirects*	\$183 178	<b>\$183 178</b>	\$13 084	<b>\$13 084</b>	\$196 262	<b>\$196 262</b>
<b>TOTAL</b>	<b>\$2 800 000</b>	<b>\$2 800 000</b>	<b>\$200 000</b>	<b>\$200 000</b>	<b>\$3 000 000</b>	<b>\$3 000 000</b>

\* *Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédures de l'entité en question.*

Les décaissements se feront selon les répartitions acceptées

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

Nom du pays : Niger

Dates du projet : Extension 1 er Déc. 2019 au 30 Juin 2020

**Théorie de changement pour l'IRF :** « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme de déradicalisation et d'éducation à la citoyenneté et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réinsertion en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Preuve	Indicateurs	Mode de vérification	2019				2020				Étapes	
				T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Description du résultat 1: Les jeunes et ex - associés au Boko Haram sont mieux intégrés, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés		Indicateur 1: % des jeunes et ex - associés au Boko Haram qui perçoivent une amélioration de la cohabitation entre les différents groupes dans les zones d'intervention du projet (désagrégé par sexe et âge). [[Valeur de référence: 0% [2016], valeur	Rapport d'évaluation finale du projet										Prise en charge médicale des 250 personnes dont 40% de femmes les produits alimentaires à 250 personnes  Le projet propose de supporter l'alimentation pendant une période de trois mois. Cependant, si le gouvernement décide que les ex associés de Boko Haram quittent le camp avant cette période, l'agence de mise en œuvre du projet s'approchera du PBF pour une réaffectation du budget restant sur cette ligne
								X	x	X			

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

**Nom du pays : Niger**

**Dates du projet : Extension 1 er Déc. 2019 au 30 Juin 2020**

**Théorie de changement pour l'IRF :** « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme de déradicalisation et d'éducation à la citoyenneté et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réinsertion en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Indicateurs	Mode de vérification	2019	2020	Étapes
	cible: 70% [2019]				

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**  
**Nom du pays : Niger**

**Dates du projet : Extension 1 er Déc. 2019 au 30 Juin 2020**

**Théorie de changement pour l'IRF :** « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme de déradicalisation et d'éducation à la citoyenneté et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réinsertion en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	2019	2020	Étapes
	<p><b>Produit 1:</b> Le cadre de vie des ex-combattants et des personnes relaxées est amélioré</p>	<p><b>Indicateur 1:</b> % des jeunes et ex associant au Boko Haram percevant leur intégration favorable dans la communauté [[Valeur de référence: 160 [2016], valeur cible: 500 [2019/2020]]</p>	<p>Rapport d'évaluation finale du projet Rapport de suivi d'activité du projet</p>	X	X	<p>Concertation autorités locales et autres partie prenantes Harmonisation par rapport aux 3 structures locales à mettre en place Préparation et tenue de 5 séances de sensibilisation Identification, préparation et formation de 300 jeunes ciblés</p>

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

**Nom du pays : Niger**

**Dates du projet : Extension 1 er Déc. 2019 au 30 Juin 2020**

**Théorie de changement pour l'IRF :** « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme de déradicalisation et d'éducation à la citoyenneté et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réinsertion en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	2019	2020	Étages
	<p><b>Produit 2:</b> Les populations hôtes sont sensibilisées sur les méfaits de la radicalisation, et éduqués sur la citoyenneté.</p>	<p><b>Indicateur 1:</b> Nombre de personnes (ex-combattants, population hôte), hommes et femmes qui adoptent de nouveau comportement positifs par rapport à la déradicalisation et la citoyenneté [[Valeur de référence: 0 [2016], valeur cible: 1200 [2019]].</p>	<p>Rapports de suivi d'activités du projet</p>	X	X	X
						<p>Préparation et formation sur la déradicalisation et la citoyenneté de 500 ex-associés, 200 relaxés, 200 victimes et 300 personnes issues de la population hôte</p>

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**  
**Nom du pays : Niger**

**Dates du projet : Extension 1 er Déc. 2019 au 30 Juin 2020**

**Théorie de changement pour l'IRF :** « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme de déradicalisation et d'éducation à la citoyenneté et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réinsertion en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	2019	2020	Étapes
	<p><b>Produit 3:</b> L'accès aux opportunités économiques mixte des ex-combattants, les relaxés et populations hôtes est amélioré.</p>	<p><b>Indicateur 1:</b> Nombre de jeunes des zones d'intervention qui perçoivent une amélioration de leur situation économique sur les 6 derniers mois (désagrégé, par sexe et âge). Valeur de référence: 0 [2016], valeur cible: 300 [2019/2020]]. Indicateur 2 :</p>	<p>Rapport de l'évaluation finale du projet Rapports de suivi des activités</p>	X	X X	<p>3 Centre aux Métiers (CFM) de Mainé Soroa</p> <p>300 jeunes aux métiers d'employabilité locale</p> <p>kits pour les jeunes des communautés hôtes formés</p> <p>300 kits de réinsertion (à la fin de formation professionnelle) aux jeunes de population hôte afin de faciliter leur réintégration économique</p> <p>5 activités de moyens de subsistance et revitalisation économique en faveur des communautés d'accueil en vue de</p>

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

**Nom du pays : Niger**

**Dates du projet : Extension 1 er Déc. 2019 au 30 Juin 2020**

**Théorie de changement pour l'IRF :** « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme de déradicalisation et d'éducation à la citoyenneté et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réinsertion en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification		Echecs	
			2019	2020		
		Nombre de jeunes préparés à la création de nouvelles opportunités économiques.				acteurs locaux (5 plateformes des femmes 50 jeunes) dans la maîtrise d'ouvrage des investissements socio-économiques de résilience et relèvement et d'adaptation dans les communes de Goudounaria et du Maine Soroa.

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)**

**Nom du pays : Niger**

**Dates du projet : Extension 1 er Déc. 2019 au 30 Juin 2020**

**Théorie de changement pour l'IRF :** « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme de déradicalisation et d'éducation à la citoyenneté et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réinsertion en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	2019	2020	Étapes
Description du résultat 2 : Le respect des droits humains des ex-combattants et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique	<b>Produit 1:</b> Un procès équitable répondant aux normes internationales à l'endroit de 1200 ex-associés au Boko Haram est assuré	Indicateur: Niveau d'appréciation de la collaboration entre la communauté et les acteurs de la chaîne pénale dans la zone du projet				monitoring régulier de la situation des droits de l'homme dans la région de Diffa, y compris dans le camp de Goudoumaria  appui technique en assistance judiciaire en vue du respect du droit à un procès équitable aux personnes inculpées
				X	X	
					X	

